

Commune de Trignac

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 27 novembre 2024

DEL_20241127_07

Nombre de Conseillers

En exercice

De présents

De votants

29

26

28

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept novembre,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Jean-Louis LELIEVRE
Laurence FREMINET – Gilles BRIAND – Emilie CORDIER - Hervé MORICE
Sébastien WAIRY – Myriam LEROUX – Eric MEIGNEN - Denis ROULAND
Benoît PICHARD – Jean-Pierre LE CROM - Laurence DUPONT
Stéphanie BURNEL – Cécile OLIVIER – Marjorie GARCIA
Yannick BEAUVAIS – Jessica NICOLAS – Thierno DIALLO
Brieg PICAULT – David PELON (arrivée à 18h45 - départ à 20h35)
Françoise HAFFRAY - Didier NOUZILLEAU – Cécile NICOLAS (départ à 20h00) - Michel CONANEC - Alain DESMARS

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Magali MACE a donné son pouvoir à Cécile OLIVIER
- David PELON a donné son pouvoir à Françoise HAFFRAY (20h35)
- Cécile NICOLAS a donné son pouvoir à Didier NOUZILLEAU (20h00)

Absente : Aurélie Le Gunehec

Mme Françoise HAFFRAY a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Objet :

**Convention Relais
Info Jeunes-(R.I.J.)**

**Autorisation de
signature**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

28 novembre 2024

Et que la convocation avait été faite le

20 novembre 2024

La Ville de Trignac souhaite poursuivre et consolider ses actions en direction des jeunes âgés de 16 à 25 ans. Afin de les accompagner au mieux, le Conseil municipal du 30 novembre 2022 avait validé la mise en place d'Un Relais Infos Jeunes-RIJ (label national, attribué à l'appui d'une Charte qui est également Européenne).

Cette nouvelle ressource, disponible au sein de l'Accueil Jeunes, s'est ouverte dans le cadre d'une expérimentation initiée par le ministère de l'Éducation Nationale (Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative), visant à développer le maillage territorial de l'information jeunesse pour les 15-30 ans. Elle est portée par « Info Jeunes Pays de la Loire » ainsi que par la Délégation Régionale Académique chargée de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports (DRAJES).

L'objectif principal est l'accueil des jeunes pour un premier niveau d'information, afin de les sensibiliser aux ressources du réseau Info Jeunes et de leur apporter une première information sur leur territoire de vie pour tous les sujets susceptibles de les concerner. Il s'agit par exemple de mettre à disposition des informations documentaires ou numériques, à l'appui de guides (par exemple vivre au quotidien, qui recouvre la santé notamment, ...). Et d'orienter si besoin vers une structure dédiée.

Désormais, il est proposé de pérenniser les RIJ, selon des modalités similaires (au-delà des modalités de l'expérimentation, qui a permis d'être pourvu en équipements adaptés) et pour une durée de 1 an, renouvelable tacitement sur 3 ans.

Considérant l'intérêt de proposer cet outil de proximité au bénéfice des jeunes de Trignac, pour qu'ils y trouvent un appui pour leur trajectoire, effectuent certaines démarches..., il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention entre la Ville, Info Jeunes des Pays de la Loire, et la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission Education, Petite enfance, Enfance, Jeunesse en date du 5 novembre 2024.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

- **Article 1** : D'acter le conventionnement entre la Ville, Info Jeunes des Pays de la Loire, et la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) pour le relais Info Jeunes à Trignac,
- **Article 2** : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer la Convention entre la Ville, Info Jeunes des Pays de la Loire, et la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) et tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération.

Voix pour	27
Voix contre	0
Abstentions	1



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Transmis à M. le Sous-Préfet le :
Reçu par M. le Sous-Préfet le :
Retour en Mairie le :
Publié ou affiché le :